

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2023-06-115**  
**Séance du 14 juin 2023**

**Objet : Création d'un emploi non permanent : contrat de projet**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
27	4	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 06 juin 2023.

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Maxime **COUSTON** procuration à J-Y. **CHAPELET**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J C. **REY**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à L. **SALINAS-MARTINEZ**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

**Conseillers municipaux absents :** Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**

**Secrétaire de séance :** Nicole **SAGE**

## **Objet : Création d'un emploi non permanent : contrat de projet**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de la création d'un lieu dédié à la culture dénommé « La pyramide », dont la première étape est la création d'une salle de spectacle, la ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite créer et recruter un emploi non permanent de chargé de projet « Régisseur Général Artistique » du lieu sous contrat de projet dont les missions principales seront l'animation du lieu, la conception et la mise en œuvre d'une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire, à destination de tous les publics,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 31 mai 2023,

### **Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de créer un emploi non permanent de chargé de projet « Régisseur Général Artistique » à temps complet au sein de la Direction des Affaires Citoyennes, de la culture et des Festivités rattaché au service « Actions culturelles et animations festives » afin de mener à bien les missions principales qui seront l'animation du lieu, la conception et la mise en œuvre d'une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire, à destination de tous les publics,

La durée prévisible du contrat est de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

Les candidats devront :

- être artiste ou professionnel(elle) confirmé(ée) du spectacle vivant ayant une expérience significative dans le développement d'actions culturelles dans un environnement multi-partenarial,
- avoir une bonne connaissance des partenaires et réseaux culturels, des modes de financements publics et privés, du travail partenarial local et de la politique de la ville,
- avoir une expérience avérée dans les relations avec les collectivités locales,
- maîtriser les aspects budgétaires et administratifs
- avoir une expérience managériale et un goût affirmé pour le travail en équipe,
- avoir la capacité à innover et mobiliser les équipes autour de projets ambitieux et adaptés au contexte local.

La rémunération est fixée compte-tenu de la nature des fonctions exercées, la qualification requise pour son exercice et l'expérience de l'agent, sur la base d'un emploi de catégorie A, en référence à la grille indiciaire des Attachés territoriaux, et le régime indemnitaire correspondant à son emploi.

- d'inscrire les crédits correspondants aux comptes « 64 131 » « 64 138 » du budget 2023.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230614-2023\_06\_115-DE

S<sup>2</sup>LO

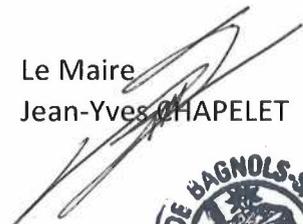
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET



Le **20 JUIN 2023**

et publié le **20 JUIN 2023**

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le



ID : 030-213000284-20230614-2023\_06\_115-DE



ESSEY MARC B.